

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 20/07/2026 - 48324 - 2009 B 03843 - 513 023 838 - 1 PLUZ 1

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

484324

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS 1 PLUZ 1		3 Avenue du Petit Clamart	
SIRET	5 1 3 0 2 3 8 3 8 0 0 0 1 6	92140 CLAMART	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Services	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	5 036
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies		Autres dispositifs
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
--	--

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition	Chiffre d'affaires
---	-------------------	--------------------

	Taux d'imposition
--	-------------------

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)	Base d'imposition	Taux d'imposition
--	-------------------	-------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
--

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.
--

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
---	----------------------------

SANANES 35 Rue Schreifer 75116 PARIS	Tél:
--	------

Identité du déclarant:

Date: 20/04/2026	Lieu: CLAMART
------------------	---------------

Qualité et nom du signataire:	Présidente
-------------------------------	------------

Signature	Mme LEJEUNE
-----------	-------------

Examen de conformité fiscale

Cagid Quadra

**N° 2065 bis
2026**

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a) (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société
--	----------------------	---

[illegible]

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

--

--

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	
--	--

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

5 1 3 0 2 3 8 3 8 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 1 PLUZ 1

ADRESSE (voie)

3 Avenue du Petit Clamart

CODE POSTAL

92140

VILLE

CLAMART

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille DAUMAL Prénom(s) IsabelleNom d'usage LEJEUNE % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100Naissance : Date 300662 N° Département 92 Commune Pays Adresse : N° 3 Voie Avenue du Petit ClamartCode postal 92140 Commune CLAMART Pays FRTitre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SAS 1 PLUZ 1 Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 3 Avenue du Petit Clamart 92140 CLAMART

Numéro SIRET * 51302383800016 Durée de l'exercice en nombre de mois 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 5)	Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 2 4)
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	29 883	180
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	29 883	180
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	7 991	7 537
	Clients et comptes rattachés *				
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	072	074	1 886	1 539
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	1 951	8 139
	Total II	096	098	11 827	17 215
Total général (I+II)		110	112	41 710	29 883
				11 827	17 395

PASSIF

				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		203	2 220
	Résultat de l'exercice	136		(5 036)	(2 017)
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		(3 833)	1 203
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156		7 441	10 972
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		419	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	1 332	1 332	1 776
	Comptes courants d'associés	173		6 469	3 444
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		15 660	16 192
	Total général (I + II + III)	180		11 827	17 395
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01.

Désignation de l'entreprise SAS 1 PLUZ 1

Néant | *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5 | Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5			Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 4		
	1	2	3	4	5	6
Ventes de marchandises *			209	210		
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services *			215	214		
			217	218	11 156	11 807
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	0	5
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	11 156	11 812
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	11 585	8 988
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	352	244	352	342
Rémunérations du personnel *				250	1 350	1 350
Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)		380		252	1 816	1 721
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)		255		254	180	720
Dotations aux dépréciations				256		
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262	1	18
(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	15 284	13 139
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(4 128)	(1 328)
Produits financiers (III)				280		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges financières (V)				294	908	689
Charges exceptionnelles (VI)				300		
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(5 036)	(2 017)
B - RÉSULTAT FISCAL				312		
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					314	5 036
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
Divers* dont intérêts excédentaires des cples-cts d'associés	247			330		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC *		248				
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entrep. nouvelles (44.200.001)	986					
Zone franche urbaine (44.200.002)		987				
Jeune entreprise innovante (44.200.003)			989			
Investissements et souscriptions outre-mer			344			
Déduction exceptionnelle (art 39.200.004) A B C D E F G						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		
Bénéfice col. 1					354	5 036
Déficit col. 2						
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : *9.....2.61... dont imputés sur le résultat					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370		
Bénéfice col. 1					372	5 036
Déficit col. 2						

Désignation de l'entreprise : SAS 1 PLUZ 1

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450	19 167	452		454		456	19 167	19 167	
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	10 716	472		474		476	10 716	10 716	
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490	29 883	492		494		496	29 883	29 883	

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	18 987	542	180	544		546	19 167	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	10 716	562		564		566	10 716	
	TOTAL	570	29 703	572	180	574		576	29 883	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594		595	
TOTAL					596	585	597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

**N° 2065 bis
2026**

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions							e
autres que celles visées en (a)							f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

Comme mentionné, en raison de la fraude détectée pour l'assistance de l'impôt sur les sociétés, à

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

[illegible]

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

1. *Journal of the American Medical Association*, 1997; 277: 1039-1043.

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS 1 PLUZ 1

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033 D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	9 261	Déficits reportables	984 9 261
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits de l'exercice	860 5 036
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984 - 860)	870 14 298

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

SAS 1 PLUZ 1

Société par Action Simplifiée

3 Avenue du Petit Clamart – 92140 – CLAMART

513 023 838 R.C.S. NANTERRE

DOSSIER D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame l'Associée unique,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'exercice se solde par une perte de 5 036 €. Malgré une activité poursuivie dans des conditions normales, le niveau du chiffre d'affaires n'a pas permis de couvrir l'ensemble des charges d'exploitation.

Les comptes traduisent fidèlement la situation financière de la société. Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture susceptible de remettre en cause leur présentation.

Perspectives

Après examen de la situation de la société et de ses perspectives, il a été décidé de poursuivre l'activité jusqu'au 31 décembre 2026 afin d'assurer l'exécution des engagements en cours et d'organiser la fin de l'exploitation dans les meilleures conditions.

À compter du 31 décembre 2026, il sera proposé à l'associée unique :

- la cessation définitive de l'activité ;
- la dissolution anticipée de la société ;
- la nomination d'un liquidateur amiable ;
- puis les opérations de liquidation amiable conformément aux dispositions du Code de commerce.

Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter la perte de 5 036 € au compte « Report à nouveau ».

Fait à Clamart.

La Présidente

Mme Isabelle LEJEUNE



RÉSOLUTION RELATIVE À LA CESSATION D'ACTIVITÉ

L'associée unique prend acte des orientations présentées dans le rapport de la Présidente.

Elle décide de poursuivre l'activité de la société jusqu'au 31 décembre 2026.

À cette échéance, il sera procédé à la cessation définitive de l'activité, puis à la dissolution anticipée de la société, à la nomination d'un liquidateur amiable et aux opérations de liquidation amiable conformément aux dispositions légales.

Tous pouvoirs sont donnés à la Présidente pour accomplir les formalités préparatoires.

SAS 1 PLUZ 1

Société par Action Simplifiée

3 Avenue du Petit Clamart – 92140 – CLAMART

513 023 838 R.C.S. NANTERRE

DOSSIER D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame l'Associée unique,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'exercice se solde par une perte de 5 036 €. Malgré une activité poursuivie dans des conditions normales, le niveau du chiffre d'affaires n'a pas permis de couvrir l'ensemble des charges d'exploitation.

Les comptes traduisent fidèlement la situation financière de la société. Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture susceptible de remettre en cause leur présentation.

Perspectives

Après examen de la situation de la société et de ses perspectives, il a été décidé de poursuivre l'activité jusqu'au 31 décembre 2026 afin d'assurer l'exécution des engagements en cours et d'organiser la fin de l'exploitation dans les meilleures conditions.

À compter du 31 décembre 2026, il sera proposé à l'associée unique :

- la cessation définitive de l'activité ;
- la dissolution anticipée de la société ;
- la nomination d'un liquidateur amiable ;
- puis les opérations de liquidation amiable conformément aux dispositions du Code de commerce.

Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter la perte de 5 036 € au compte « Report à nouveau ».

Fait à Clamart.

La Présidente

Mme Isabelle LEJEUNE



RÉSOLUTION RELATIVE À LA CESSATION D'ACTIVITÉ

L'associée unique prend acte des orientations présentées dans le rapport de la Présidente.

Elle décide de poursuivre l'activité de la société jusqu'au 31 décembre 2026.

À cette échéance, il sera procédé à la cessation définitive de l'activité, puis à la dissolution anticipée de la société, à la nomination d'un liquidateur amiable et aux opérations de liquidation amiable conformément aux dispositions légales.

Tous pouvoirs sont donnés à la Présidente pour accomplir les formalités préparatoires.

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

SAS 1 PLUZ 1

**Société par Action Simplifiée
3 Avenue du Petit Clamart – 92140 – CLAMART
513 023 838 R.C.S. NANTERRE**

L'an deux mille vingt-six,

L'associée unique de la SAS 1 PLUZ 1, Mme Isabelle LEJEUNE, après lecture du rapport de gestion et des comptes clos le 31 décembre 2025, adopte les décisions suivantes :

Première décision

Approbation des comptes annuels.

Deuxième décision

La perte de 5 036 € est affectée au compte Report à nouveau.

Troisième décision

Quitus est donné à la Présidente pour sa gestion.

Quatrième décision

L'associée unique confirme que la société poursuivra son activité jusqu'au 31 décembre 2026 puis fera l'objet d'une dissolution anticipée suivie de sa liquidation amiable.

Cinquième décision

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original pour accomplir les formalités.

Signature de l'associée unique :

Mme Isabelle LEJEUNE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Lejeune', with a stylized flourish at the end.

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

SAS 1 PLUZ 1

**Société par Action Simplifiée
3 Avenue du Petit Clamart – 92140 – CLAMART
513 023 838 R.C.S. NANTERRE**

L'an deux mille vingt-six,

L'associée unique de la SAS 1 PLUZ 1, Mme Isabelle LEJEUNE, après lecture du rapport de gestion et des comptes clos le 31 décembre 2025, adopte les décisions suivantes :

Première décision

Approbation des comptes annuels.

Deuxième décision

La perte de 5 036 € est affectée au compte Report à nouveau.

Troisième décision

Quitus est donné à la Présidente pour sa gestion.

Quatrième décision

L'associée unique confirme que la société poursuivra son activité jusqu'au 31 décembre 2026 puis fera l'objet d'une dissolution anticipée suivie de sa liquidation amiable.

Cinquième décision

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original pour accomplir les formalités.

Signature de l'associée unique :

Mme Isabelle LEJEUNE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Lejeune', with a stylized flourish at the end.